

Transport à la demande

Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du territoire de Roche aux Fées Communauté

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure adhérente au TAD

Adhésion préalable gratuite en mairie, à la Communauté de communes, en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via ['Adhésion'](#)

Après réception d'une carte TAD nominative, les adhérents peuvent contacter le service transport pour réserver leur trajet.

Quels sont les déplacements possibles ?

Sur les 16 communes de Roche aux Fées Communauté et à La Guerche-de-Bretagne, selon une liste de points d'arrêt bien définie (fichier téléchargeable ci-contre).

Déplacements possibles du domicile et aux points d'arrêt listés :

- trajet domicile/point d'arrêt ou point d'arrêt/point d'arrêt ou point d'arrêt/domicile

Possibilité de déroger au respect de cette liste de points d'arrêt :

- pour les enfants mineurs (décharge à compléter, voir ci-contre)
- Pour les adolescents (de 11 à 17 ans) souhaitant participer aux projets organisés par Roche aux Fées Communauté, pendant les vacances scolaires, en partenariat avec les 6 Espaces Jeunes du territoire : Amanlis, Brie, Coesmes, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers. Se renseigner auprès du service jeunesse de Roche aux Fées Communauté par mail à [marine \[dot\] raguet \[dot\] rafcom \[dot\] bzh](mailto:marine[dot]raguet[dot]rafcom[dot]bzh) ou au **06 45 61 84 84** pour obtenir un justificatif.
- pour les personnes à mobilité réduite (carte d'invalidité, allocation personnalisée d'autonomie ou justificatif PMR à fournir : téléchargeable ci-contre)
- pour les personnes en (ré)insertion professionnelle (justificatif Pass-Pro à fournir, téléchargeable ci-contre)

Possibilité d'un "arrêt minute" (moins de 10 minutes) par trajet simple pour les personnes à mobilité réduite et à des fins médicales (pharmacie...), sans surfacturation, à condition de le signaler au moment de la réservation du trajet

Sur quels jours et quels horaires ?

Du lundi au vendredi de 7h à 20h, et le samedi de 7h à 13h

Ne fonctionne pas les jours fériés

A quel prix ?

2 € par usager le trajet simple, quel que soit le trajet

Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, l'adhérent doit **régler la somme due (le transporteur ne rend pas la monnaie). Merci de votre compréhension.**

Pour combien de trajets ?

4 trajets simples par usager et par semaine

Pass Pro = réservoir de 48 trajets simples sur l'année civile pour (ré)insertion professionnelle, en accord avec les structures locales de l'emploi (Point Accueil Emploi, Mission Locale, Le Relais...)

Réseau des espaces jeunes = réservoir de 48 trajets simples sur l'année civile pour participer aux

Pass Jeunes

Desserte du centre aquatique "Les Ondines" à Janzé pour les jeunes de 12 à 18 ans inclus (hors janzéens) à tarif préférentiel pendant les vacances scolaires

Une autorisation parentale (disponible ci-contre) est à fournir afin d'en faire bénéficier les mineurs.

1 € le trajet simple, soit 2 € l'aller-retour + tarif réduit pour la piscine (sur présentation de la carte 'Pass Jeunes')

Du lundi au vendredi des vacances scolaires :

- entre 14h et 15h30 pour l'aller
- de 16h30 à 18h pour le retour

Point d'arrêt unique défini par commune (hors Janzé et La Guerche)

Restrictions d'usage

Pas de transport :

- pour les activités extra-scolaires, sportives, culturelles, culturelles non initiées par la Communauté de communes
- scolaire direct (au départ et/ou à destination de l'établissement scolaire)
- médical ou sanitaire lourds (handicaps physiques et/ou mentaux...)
- à des fins professionnelles (sauf avec les structures locales de l'emploi)

Possibilité pour Roche aux Féés Communauté :

- de ne pas donner suite à toute demande considérée comme non conforme au principe de son service
- d'interrompre son service en cas de conditions météorologiques défavorables (neige, verglas...)
- de regrouper plusieurs usagers sur un même circuit avec une tolérance de 15 minutes

En cas de modification ou d'annulation de trajet :

- en informer la Communauté de communes avant déplacement du transporteur, sous peine de devoir régler la réservation de trajet

Comment réserver ?

L'adhérent doit réserver son trajet :

- par téléphone au 02 99 43 64 87,
- par internet via [ce lien](#),
- au plus tard le jour ouvré précédant le trajet, avant midi.

Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.

A savoir !

Le service TAD Mobilisée peut vous permettre d'accéder aux autres réseaux de transport existants sur le territoire, à savoir :

- Le réseau de transports de la Région Bretagne (www.transports.bretagne.bzh) et de Vitré Communauté ([ligne La Guerche - Vitré](#))
- [La ligne de train Sncf Ter Rennes - Châteaubriant](#),
- Les aires de covoiturage listées dans les points d'arrêt.
- Covoiturez pour l'emploi ou la formation avec [éhop solidaires](#)

[Faire une demande d'adhésion](#)

[Se connecter pour réserver un trajet](#)

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[Demande d'adhésion TAD](#) (.pdf - 126.97 Ko)

Fichier

[Modalités TAD](#) (.pdf - 209.08 Ko)

Fichier

[Fiche des trajets réguliers](#) (.pdf - 364.04 Ko)

Fichier

[Liste des points d'arrêt TAD](#) (.pdf - 98.98 Ko)

Fichier

[Décharge « Enfant Mineur » TAD](#) (.pdf - 364.54 Ko)

Fichier

[Justificatif d'aide aux déplacements TAD](#) (.pdf - 156.76 Ko)

Fichier

[Justificatif « Pass Pro » TAD](#) (.pdf - 116.89 Ko)

Fichier

[Autorisation parentale - Dispositif « Pass Jeunes » TAD](#) (.pdf - 419.65 Ko)

Renseignements

Service transport

02 99 43 64 87

- maelig [dot] blesch rafcom [dot] bzh
- laurent [dot] guiriec rafcom [dot] bzh

rgba(255,255,255,1)